

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works & Government Services Canada/Réception des souissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1713 Bedford Row

1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax,(N.E.) B3J 1T3

Halifax

Bid Fax: (902) 496-5016

# INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

# Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.E.) B3J 3C9 Halifax Nova Scot

# Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet					
Electrical Installation					
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date			
EB144-151797/A		2014-1	2014-12-23		
Client Reference No N° de ré	férence du client	GETS I	GETS Ref. No N° de réf. de SEAG		
EB144-15-1797		PW-\$F	PW-\$PWA-320-5187		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	S No./N	° VME		
PWA-4-72074 (320)					
<b>Solicitation Closes -</b>	L'invitation pre	end f	in Time Zone		
at - à 02:00 PM	p		Fuseau horaire		
			Atlantic Standard Time		
on - le 2015-01-15			AST		
F.O.B F.A.B.			•		
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur		
Morrissey (PWA), Morgan			pwa320		
Telephone No N° de téléphone FAX			X No N° de FAX		
(902) 496-5579 ( )		(902)	(902) 496-5016		
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:				
Destination - des biens, service	es et construction:				
DEPARTMENT OF PUBLIC V	WORKS AND GOVER	NMENT	T SERVICES CANADA		
3RD FL.					
1713 BEDFORD ROW P.O.B HALIFAX	OX 2247				
NOVA SCOTIA					
B3J3C9					
Canada					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address				
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm				
(type or print)				
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/				
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				



Solicitation No. - N° de l'invitation  $EB144-151797/A \label{eq:energy}$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EB144-15-1797

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ pwa 320 \end{array}$ 

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

The bid solicitation package is to be inserted at this point and forms part of this document.

PWA-4-72074

Le jointe au dossier de demande de soumissions doit être insérée ici et fait partie du présent document.

EB144-151797/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EB144-15-1797

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwa320

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier PWA-4-72074

# **INVITATION À SOUMISSIONNER**

## **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

#### POUVOIRS DU REPRESENTANT DU MINISTERE

Des changements ont été apportés, vous référer à CG2.1 de R2820D incluses aux Clauses et conditions uniformisés d'achats (CCUA)

#### **CONDITIONS D'ASSURANCE**

Le document « Attestation d'assurance » et ses instructions ont été remplacés, à l'annexe A. (L'Attestation d'assurance dûment complétée, n'est PAS requise lors du dépôt de soumission)

## **APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS**

Dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP10.

EB144-151797/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EB144-15-1797

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWA-4-72074

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwa320

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# **TABLE DES MATIÈRES**

# INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Dispositions relatives à l'intégrité, renseignements connexes
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Visite des lieux
IP05	Révision des soumissions
IP06	Résultats de l'appel d'offres

IP07 Fonds insuffisants

IP08 Période de validité des soumissions

IP09 Documents de construction

IP10 Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Construction de Défense Canada pour l'embauche d'apprentis

IP11 Sites Web

# R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2014-09-25)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web https://achatsetventes.gc.ca/politiques-etlignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

IG01	Dispositions	relatives à l'intégrité - soumission

IG02 La soumission

IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire

Taxes applicables IG04 IG05 Frais d'immobilisation

Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant IG06

IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs

Exigences relatives à la garantie de soumission IG08

IG09 Livraison des soumissions Révision des soumissions IG10 IG11 Reiet de la soumission

IG12 Coûts relatifs aux soumissions

IG13 Numéro d'entreprise – approvisionnement

IG14 Respect des lois applicables

Approbation des matériaux de remplacement IG15

Évaluation du rendement IG16

Conflit d'intérêts / Avantage indus. IG17

#### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 Condition d'assurance

# **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

#### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 Identification du projet

SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire

SA03 Offre

SA04 Période de validité des soumissions

SA05 Acceptation et contrat

EB144-151797/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EB144-15-1797

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwa320

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PWA-4-72074

SA06 Durée des travaux SA07 Garantie de soumission

SA08 Signature

APPENDICE 1 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET OU PROPRIÉTAIRE DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE

APPENDICE 2- ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

APPENDICE 3 – POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

EB144-151797/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EB144-15-1797

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwa320

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier PWA-4-72074

# INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

#### IP01 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE – RENSEIGNEMENTS CONNEXES

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article IG01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2014-09-25). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
  - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2014-09-25)
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis:
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - q. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

#### IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page
   Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

EB144-151797/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EB144-15-1797

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwa320

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier PWA-4-72074

#### **IP04 VISITE DES LIEUX**

Il n'y aura pas une visite des lieux, cependant les soumissionnaires peuvent consulter le site tel qu'il est publiquement acessible.

# **IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (902) 496-5016.

#### IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de téléphone (902) 496-5001.

#### **IP07 FONDS INSUFFISANTS**

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

## **IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
- Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

EB144-151797/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EB144-15-1797

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwa320

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier PWA-4-72074

#### IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

# IP10 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA ET CONSTRUCTION DE DÉFENSE CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

- 1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- 2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013, le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
- 3. Par l'entremise du Plan d'action économique de 2013 et de son appui aux programmes de formation, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
- 4. Les attestations signées (APPENDICE 3) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- 5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti \* autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 3.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 3.

<sup>\*</sup> Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

EB144-151797/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EB144-15-1797

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwa320

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier PWA-4-72074

#### **IP11 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues <a href="http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL">http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL</a>

Achats et ventes https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf</a>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html

TPSGC, Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html#f229">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html#f229</a>

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html</a>

EB144-151797/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EB144-15-1797

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwa320

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier PWA-4-72074

# **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

#### **CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE**

#### 1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

## 2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### 3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

## 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

EB144-151797/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EB144-15-1797

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwa320

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier PWA-4-72074

# **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
  - c. Dessins et devis:
  - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2014-09-25);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2014-09-25);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2014-03-01);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2014-06-26);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2013-04-25);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2012-07-16);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts a	admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2014-06-26);
Condition	ons supplémentaires		

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

EB144-151797/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EB144-15-1797

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwa320

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier PWA-4-72074

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

# SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Numér	: l'installation d'un nouveau : o de l'appel d'offres : EB144 o du projet : R.074439.001		ais flottants- Meteghan, comte de Digby, No	ouvelle-Ecosse
SA02	NOM COMMERCIAL ET	ADRESSE DU SOUMISSION	NNAIRE	
Nom:				
Adress	e:			
Téléph	one:	Télécopieur:	NEA	
Utilisez Le sou			ulement (sans prix unitaires) projet mentionné ci-dessus, conformément	aux documents
	(auguina f	en chiffres)	\$ excluant les taxe(s) app	licables.
La sou SA05 À l'acc	ACCEPTATION ET CONT eptation de l'offre de l'entrep	pour une période de trente ( FRAT preneur par le Canada, un co	(30) jours suivant la date de clôture de l'inv ontrat exécutoire est formé entre le Canada n mentionnés aux Documents du contrat.	
	DURÉE DES TRAVAUX es travaux doivent être term	inés au plus tard le 27 mars 2	2015.	
Le sou garant		nission une garantie de soum	nission conformément à l'IG08 - Exigences Services de construction - Exigences relat	
SA08	SIGNATURE			
Nom e	t titre de la personne autoris	ée à signer au nom du soum	nissionnaire (Tapés ou lettres moulées)	

Date

Signature

Solicitation No. - N° de l'invitation  $EB144-151797/A \label{eq:ebseq}$ 

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwa320

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EB144-15-1797

File No. - N° du dossier PWA-4-72074 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# APPENDICE 1 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET OU PROPRIÉTAIRE DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS ET OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPR					
<del></del>					

Solicitation No. - N° de l'invitation  $EB144-151797/A \label{eq:ebseq}$ 

B144-151797/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client EB144-15-1797

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwa320

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier PWA-4-72074

# APPENDICE 2 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe C « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom:	_
Signature:	_
Nom de la compagnie:	_
Dénomination sociale:	_
Numéro de l'invitation à soumissionner:	-
Nombre d'employés de l'entreprise:	
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat:	_
Métiers spécialisés de ces apprentis;	

Solicitation No. - N° de l'invitation EB144-151797/A

EB144-15-1797

Amd. No. -  $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwa320

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWA-4-72074

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

A être complété et remis à l'entrepreneur par l'autorité contractante lors de l'attribution du contrat.

# APPENDICE 3 – POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

# SERONT NOMMES A L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.

<u>L'autorité contractante est :</u>
Nom :
Titre :
Ministère :
Division :
Téléphone :
courriel :
Responsable technique :
Nom :
Titre :
Ministère :
Division :
Téléphone :
courriel ·

Solicitation No. - N° de l'invitation  $EB144-151797/A \label{eq:ebseq}$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client EB144-15-1797

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWA-4-72074

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwa320

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (N'est pas requise lors du dépôt de soumission)

Solicitation No. - N° de l'invitation EB144-151797/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwa320

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier EB144-15-1797 PWA-4-72074

# ANNEXE B - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé

(Ajouter des lignes au besoin)



Public Works and Government Services Canada

# ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 de 2

						i age i ae
Description et emplacemer	nt des travaux				N° de contrat	
l'installation d'un nouv Nouvelle-Écosse	veau service électrique sur	· les quais flotta	ants- Metegh	an, comté de Digb	EB144-15179 N° de projet R.074439.00	
Nom de l'assureur, du cou	rtier ou de l'agent	Adresse (N°, ru	e)	Ville	Provinc	e Code postal
Nom de l'assuré (Entrepre	neur)	Adresse (No, ru	e)	Ville Province Co		e Code Postal
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du	u chef du Canada représent	ée par le Minis	tre des Travau	ux publics et des S	ervices gouvernen	nentaux
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Р	lafonds de garantie	
Responsabilité civile			37 W/A	Par sinistre	Global général	Global -
des entreprises					annuel	Risque après travaux
Responsabilité complémentaire/exc				\$	\$	\$
édentaire.				•		,
				\$	\$	\$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		
J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.						
Nom de la personne au	torisée à signer au nom de(s) (l'):	assureur(s) (Cadre	e, agent, courtier	r)		de téléphone

#### ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

#### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

#### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

#### Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).